



Votre interlocuteur : Cyril DESCHAMPS
Téléphone : 06 75 66 53 37
cyril.deschamps@orange.com
UCI SUD OUEST Aquitaine
RUE THOMAS EDISON
33731 PESSAC CDX 9

SEVERINI PATRIMOINE
Monsieur JEAN-LOUIS SEVERINI
61 RUE JEAN BRIAUD
33700 MERIGNAC
FRANCE

Réf : O/UCI SUD OUEST
Aquitaine/MR/IMMO/MR/B2A87LO2213646

A PESSAC, le 02/10/2023

Objet : Certificat de Conformité des installations et des réseaux de communication électronique
3 CHE DE JEAN D ARSAC LE TAILLAN MEDOC

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le certificat de conformité que nous vous délivrons conformément au contrat de prestations immobilières que nous avons signé ensemble.

Ce document atteste de la conformité des ouvrages aux normes en vigueur et permettra le raccordement de votre projet au réseau de télécommunications d'Orange.

Je vous remercie d'avoir choisi Orange et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Mathis ROUBY
Chargé des Relations Immobilières

**CERTIFICAT DE CONFORMITE
INSTALLATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS
ELECTRONIQUES EN BATIMENT NEUF OU RENOVE A USAGE
D'HABITATION, PROFESSIONNEL ET MIXTE et AMENAGEMENT**

Ce certificat de conformité est délivré au vu du procès-verbal établi en date du 02/10/2023 lors des opérations de contrôle des installations et des réseaux de communication du bâtiment ou de l'ensemble immobilier :

Type de bâtiment ou d'ensemble immobilier :

Opération : **SEVERINI PATRIMOINE TAILLAN (6 lots)**

Références :

Dossier : B2A87LO2213646, devis n° : B2-A87-LOT-22-019005

Tranche : SEVERINI PATRIMOINE TAILLAN (6 lots)

Adresse de l'opération : 3 CHE DE JEAN D ARSAC LE TAILLAN MEDOC

Maître d'ouvrage de l'opération : SEVERINI PATRIMOINE, Monsieur SEVERINI

Ce certificat atteste la conformité des ouvrages désignés ci-après aux documents d'ingénierie normatifs suivants (versions en vigueur) :

o Qualité et marquage : NF EN 50174-1, NF EN 50174-2 et NF EN 50174-3

o Adduction et pénétration : NF EN 50174-3 et UTE C 15-900

o Câblage intérieur immeuble :

o Partie verticale (du local des opérateurs au DTI / colonne montante) :
NF EN 50174-2, NF C 15 100, UTE C 15-900

o Partie terminale (du DTI aux prises de communication / intérieur des logements ou maisons) :
NF EN 50174-2, NF C 15 100, UTE C 90-483

CONSTAT DE CONFORMITE des installations et des réseaux de communications des bâtiments à usage d'habitation et faisabilité du raccordement au Service universel.

NATURE DES TRAVAUX	CONFORMITE
Adduction, local et emplacement technique, gaine technique, passages horizontaux, GTL	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
Câblage vertical jusqu'au Point de Distribution Immeuble (PDI) et/ou Optique (PBO)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
Câblage horizontal de la gaine palière au logement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Mesures	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
Tableau de communication et Desserte interne du logement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet

Le détail du contrôle est porté sur le procès-verbal de recette technique.

Fait à LE TAILLAN MEDOC, le 02/10/2023

Sylvain GILLON

Responsable département Production Réseaux UI SO-PR

